

1.2 AVR. 2018

DÉCISION nº 2012-87 du

portant désignation d'un expert externe ponctuel à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur des médicaments en oncologie, hématologie, transplantation, néphrologie, des produits de thérapie cellulaire, tissus et produits sanguins labiles :

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14;

DÉCIDE

Article 1er: M. BRUYERE (Franck) est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

1 2 AVR. 2018

Fait le

Direction des médicaments en oncologie, hématologie, trensplantation, néphrologie, thérapie cellulaire,

produits sanguins et radiopharmaceutiques

Lotfi BOUDALI